

RESERVES

Ces réserves peuvent être levées dans la mesure où dans sa réponse au Procès-verbal des observations, Grand Chambéry s'y montre favorable.

- Proposer à Madame et Monsieur REICH-GUITTARD, qui ont signé une promesse de vente, l'acquisition par Grand Chambéry, de la partie de parcelle AD 284 sur les Contours, qui resterait un minuscule délaissé créé par le nouveau lit du Nant Petchi, sans intérêt à conserver en l'état.
Cette demande a fait l'objet d'une observation de la part des propriétaires ; voir § 4.4 de mon rapport avec extrait de carte.
- Prendre en compte la valeur des plantations, des usages, de l'intégralité du « *préjudice direct, matériel et certain* », notamment sur la propriété de Monsieur Aldo COLICI,



Jean-Louis PRESSE
Commissaire enquêteur